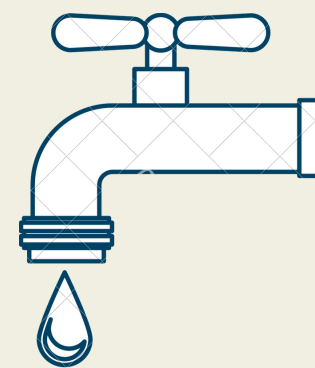


PTGE de l'Aronde :
tension quantitative
et conflits d'usages,
vers une sortie de
crise ?



CONTEXTE



6 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
2 Zones de Protection Spéciales (ZPS)
1 Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)



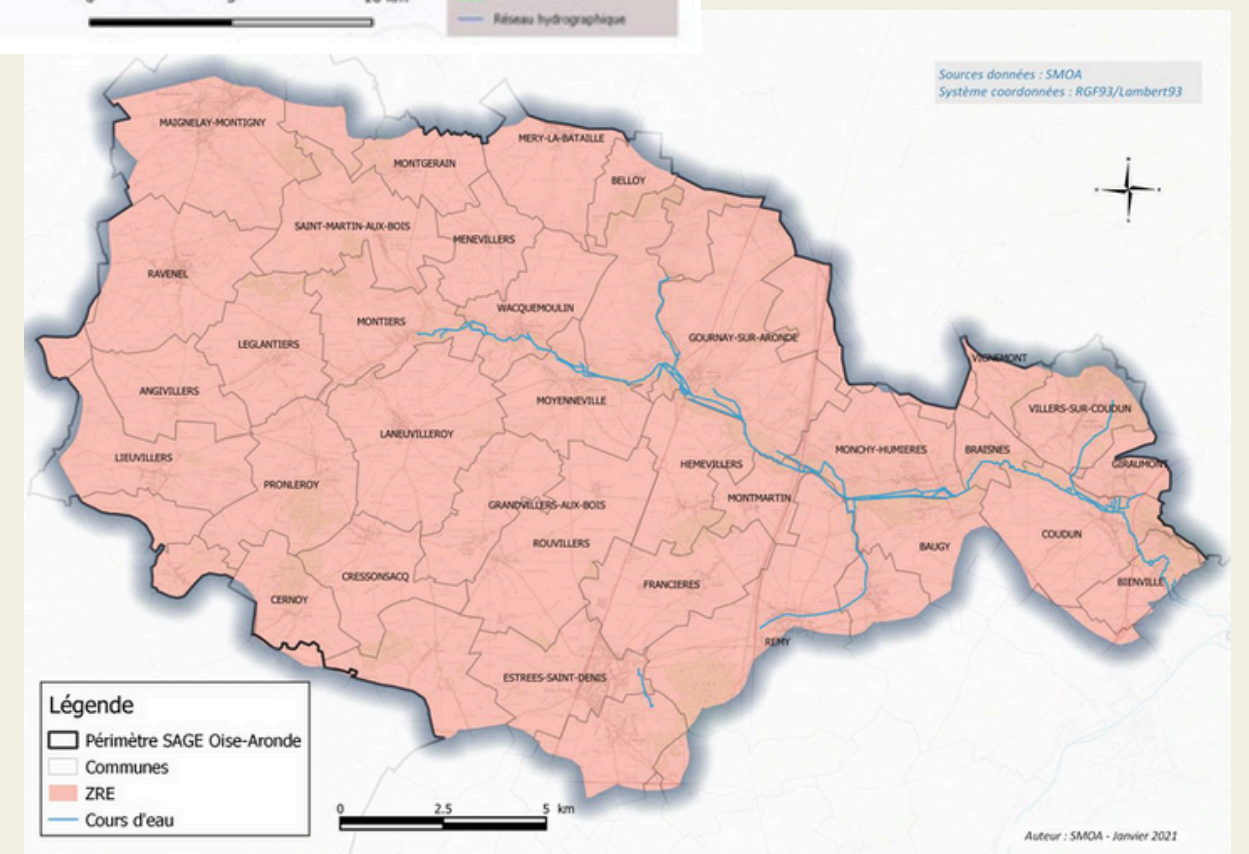
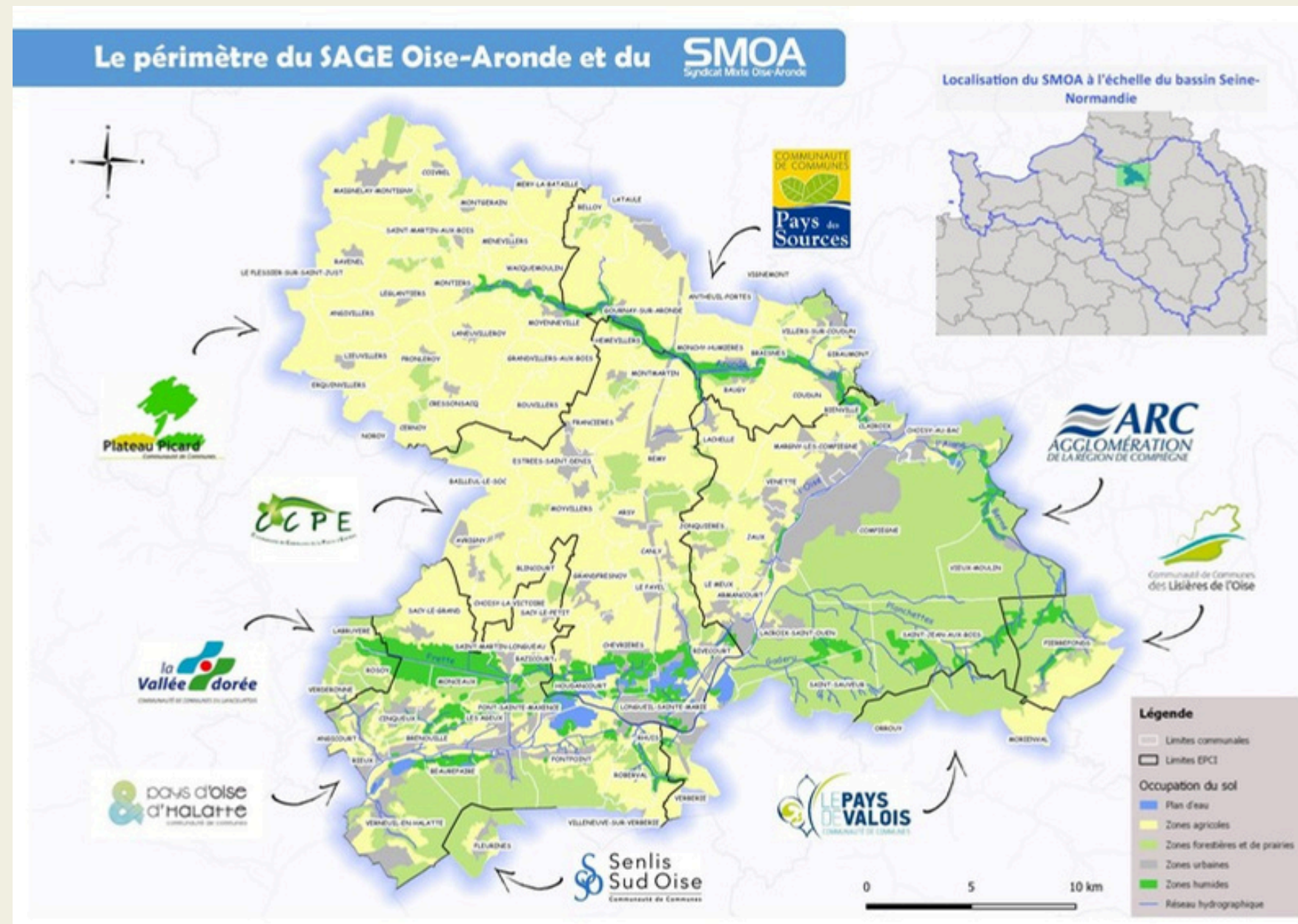
20 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques



1 site RAMSAR : Marais de Sacy (1000 ha)



48 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

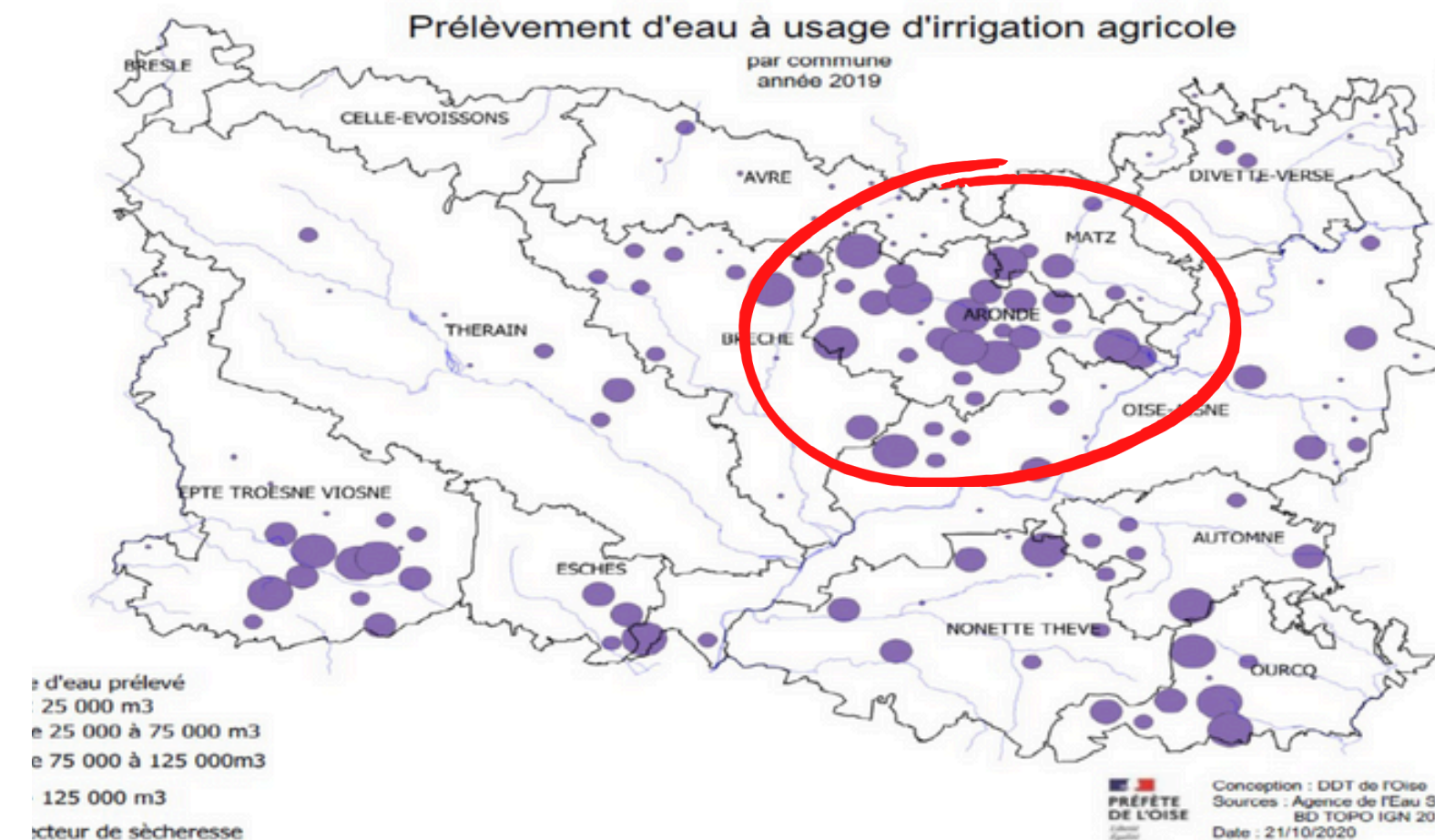
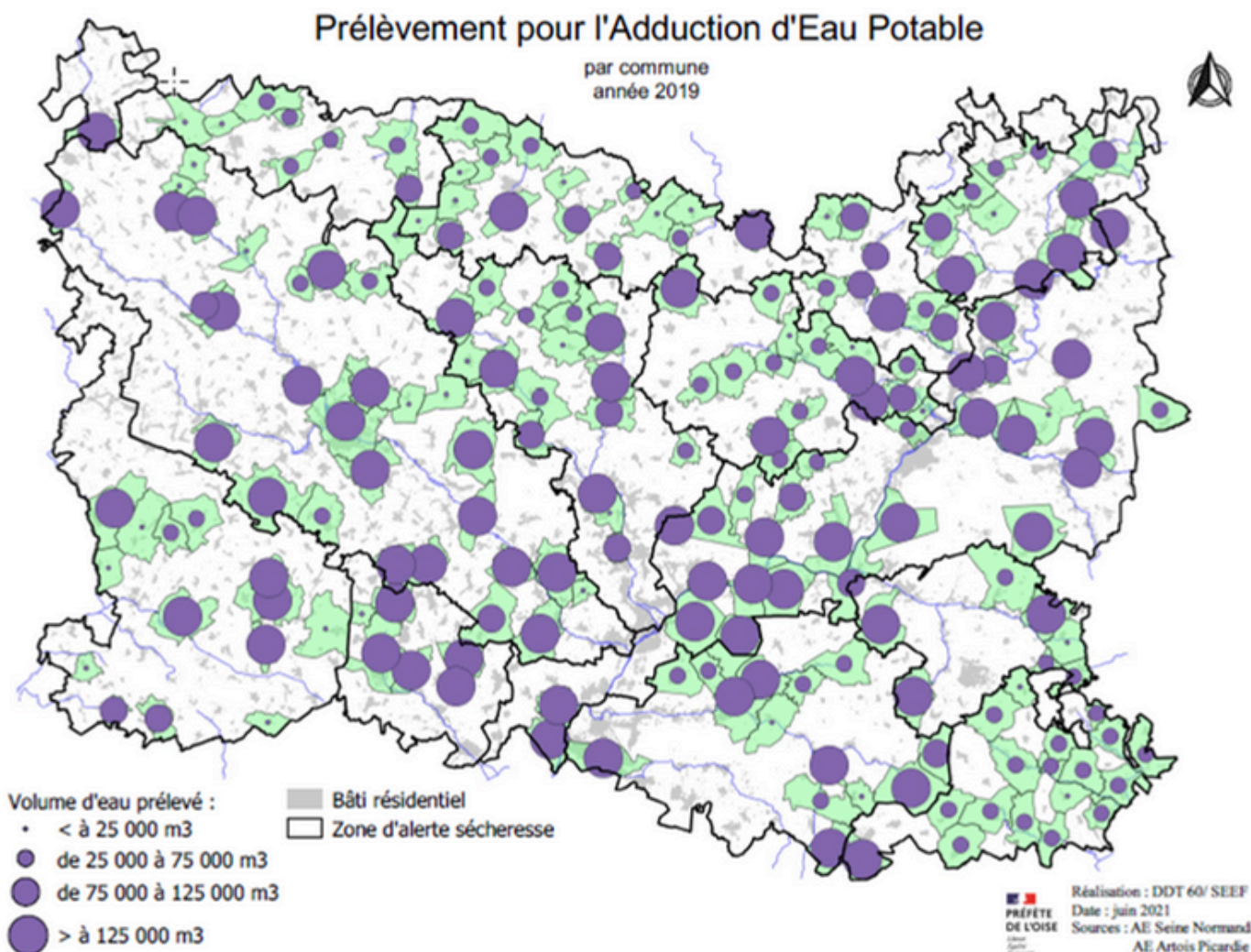
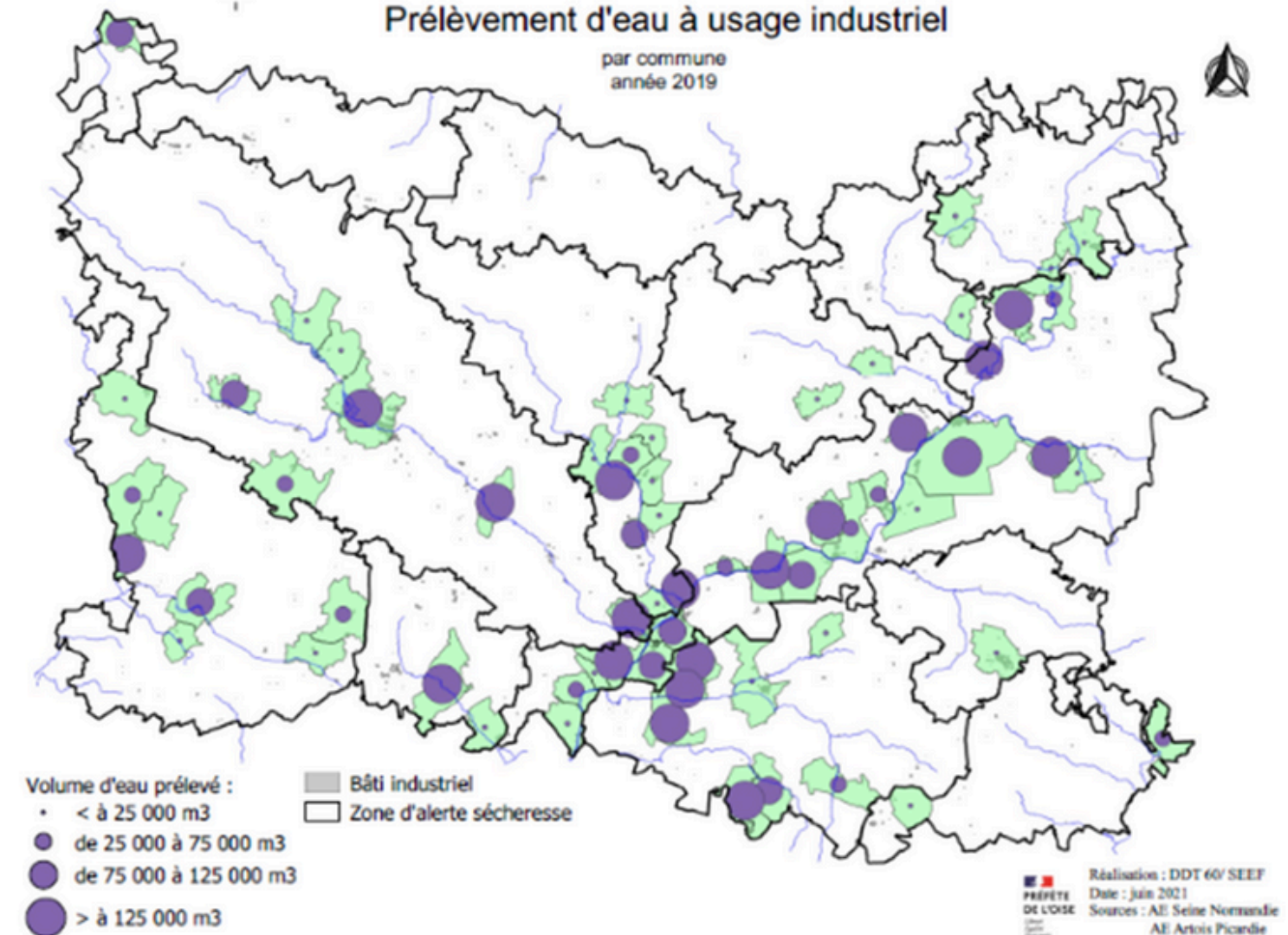


CONTEXTE

Nappe de Craie : une ressource souterraine en tension en période estivale

- Concentration des prélèvements pour l'irrigation agricole au sein du bassin de l'Aronde (280 km²), soit 4 % du territoire départemental
- Importants prélèvements en eau potable pour le Compiégnois

ZRE de l'Aronde = 21% des prélèvements agricoles à l'échelle départementale concentrés sur 280 km²

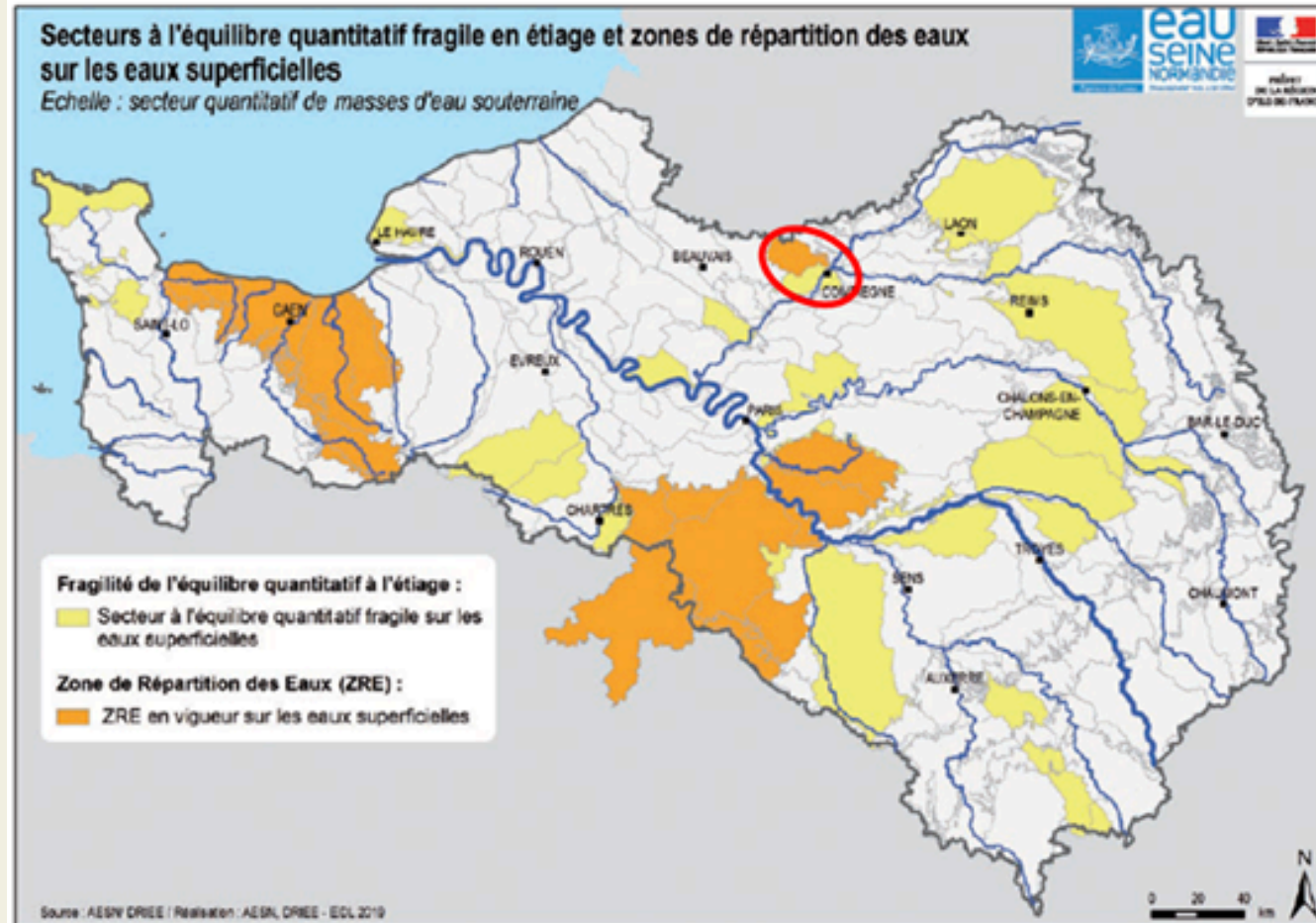
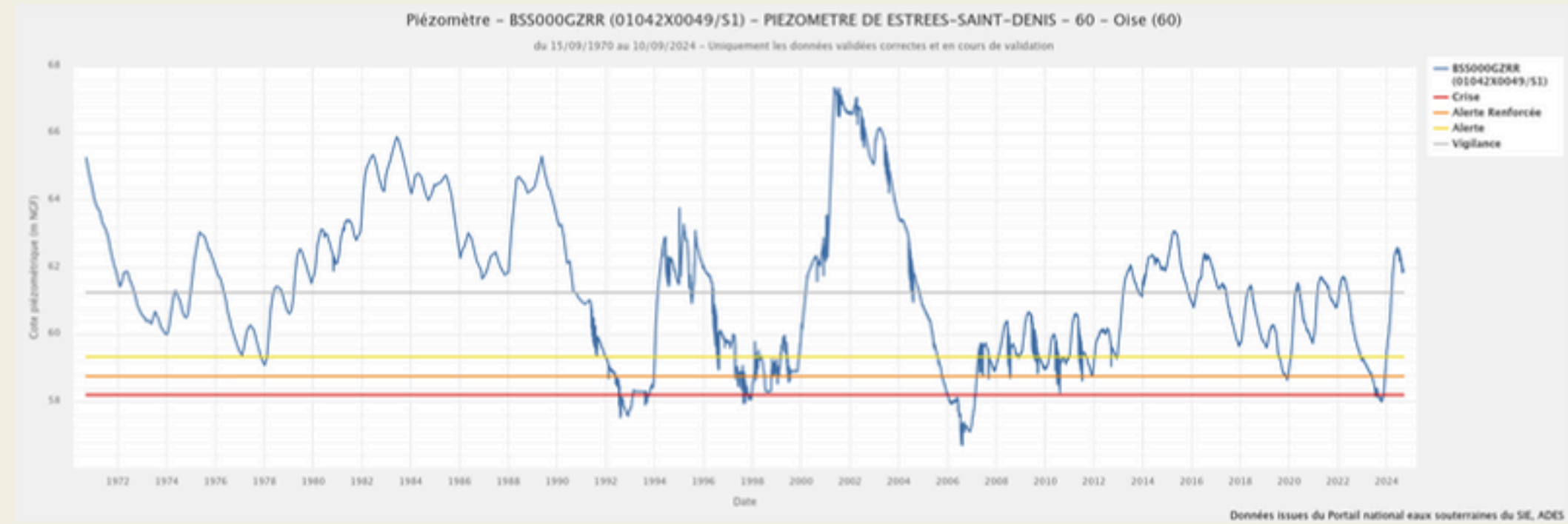


CONTEXTE

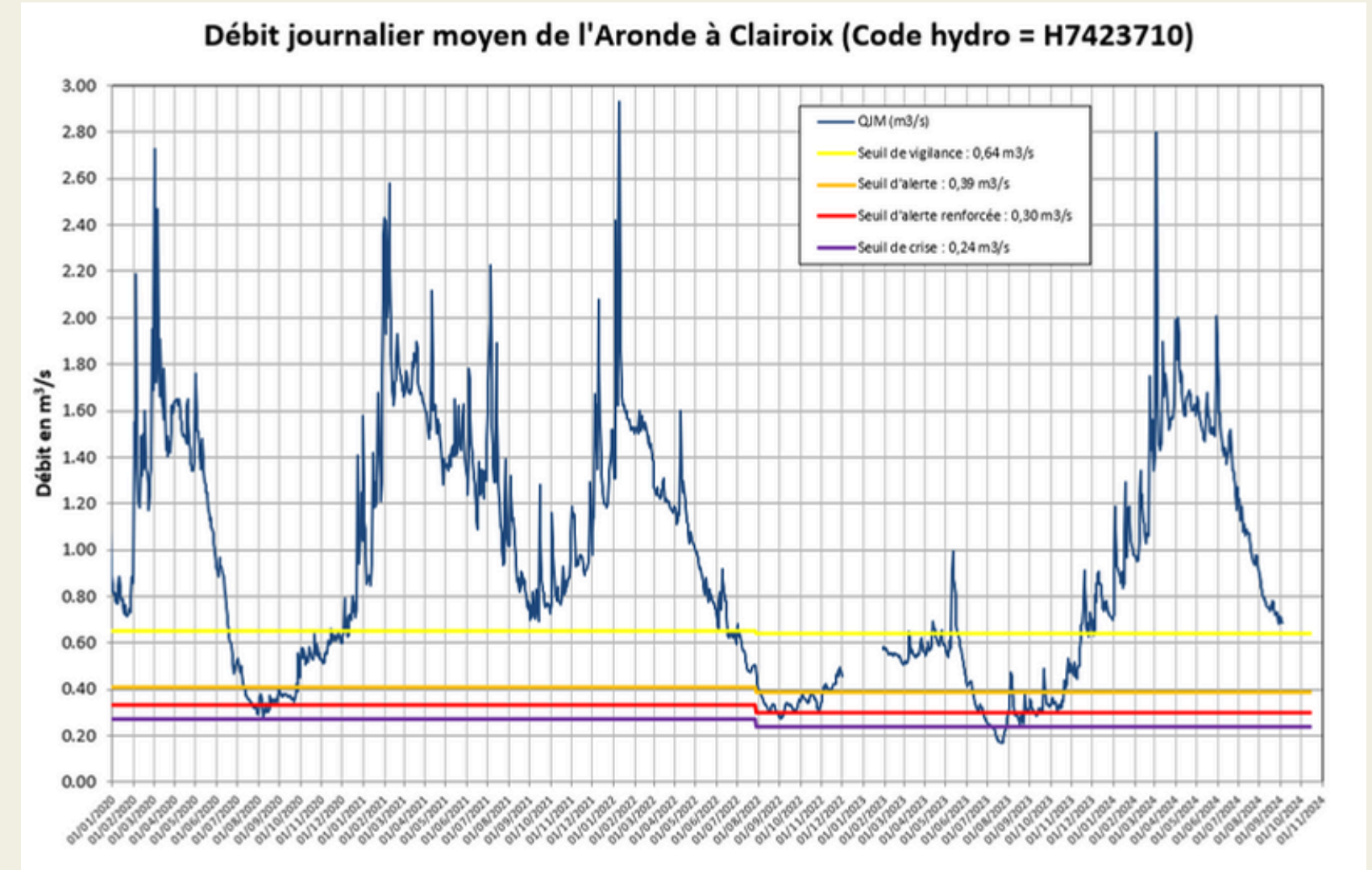


Des cours d'eau qui franchissent régulièrement le seuil d'alerte (Oise, petits affluents) et le seuil de crise pour l'Aronde

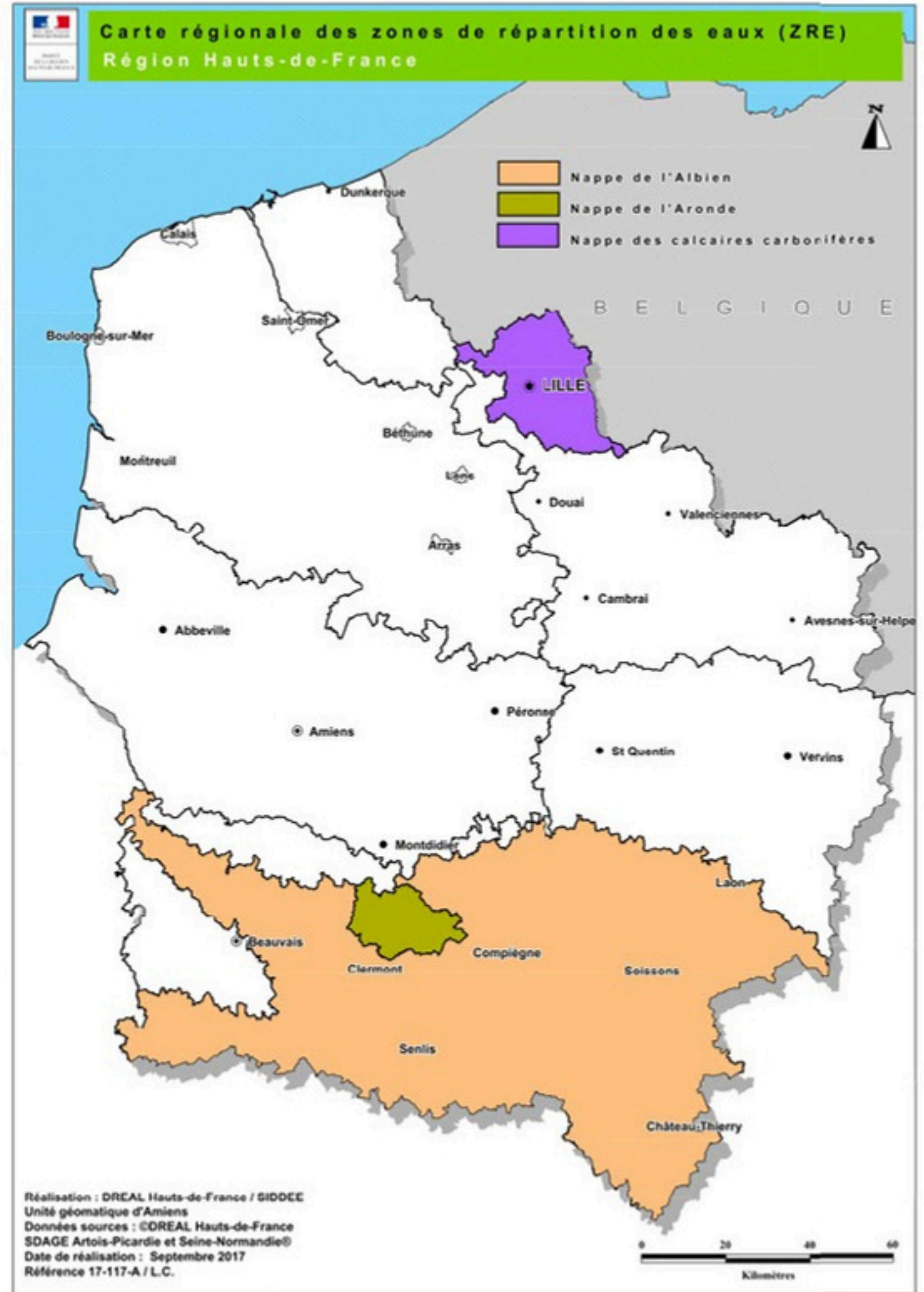
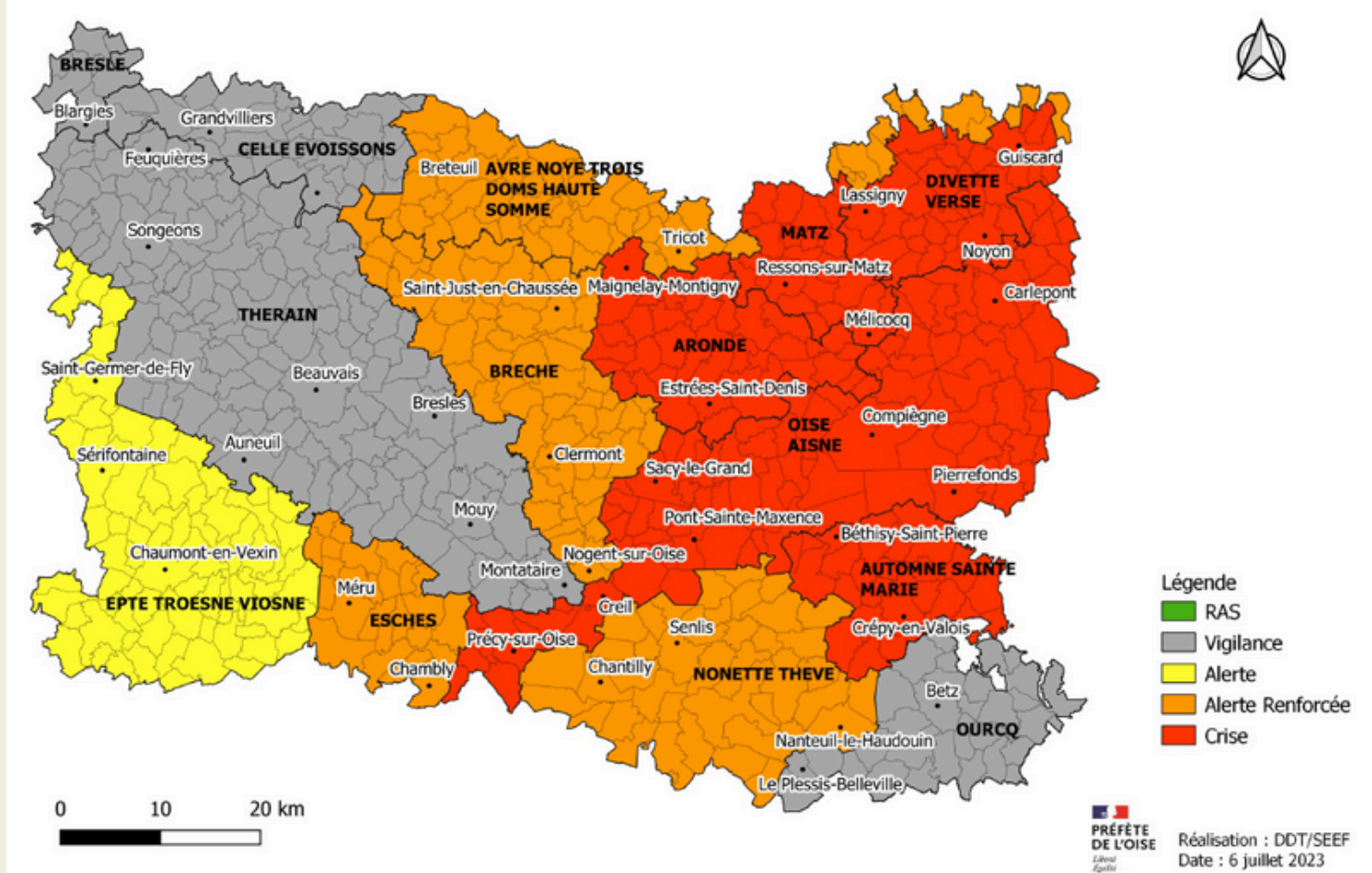
Les piézomètres qui présentent une tendance avec une vidange supérieure à la recharge en raison des effets du changement climatique (évapotranspiration >, pluie efficace <)



 Bassin Oise Aronde



ZRE : Hauts-de-France



ZRE : Aronde

2009 Etude HYDRATEC

2012 Contre expertise du BRGM

2013 Délibération de la CLE
et mise en place du VMPO



« Réalisation du Schéma
de Régulation des
Prélèvements en Eau et
Modélisation de la nappe
de la Craie Picarde »

VMPO fixé à 5 700 000 m³
(Ce Volume tient compte des imprécisions du
modèle liées aux mesures et mis en évidence
par le BRGM)

VMPO fixé à 5 064 000 m³
(Ce Volume représente une économie de 20% par
rapport au volume de prélèvement moyen)

Clé de répartition des volumes

VMPO m ³	A partir de 2014	A partir de 2017	A partir de 2021
IRR (39,71%)	2 700 000	2 481 618	2 263 235
AEP (58,8%)	4 000 000	3 676 470	3 352 941
IND (1,5%)	100 000	91 912	83 824
TOTAL en m³	6 800 000	6 250 000	5 700 000



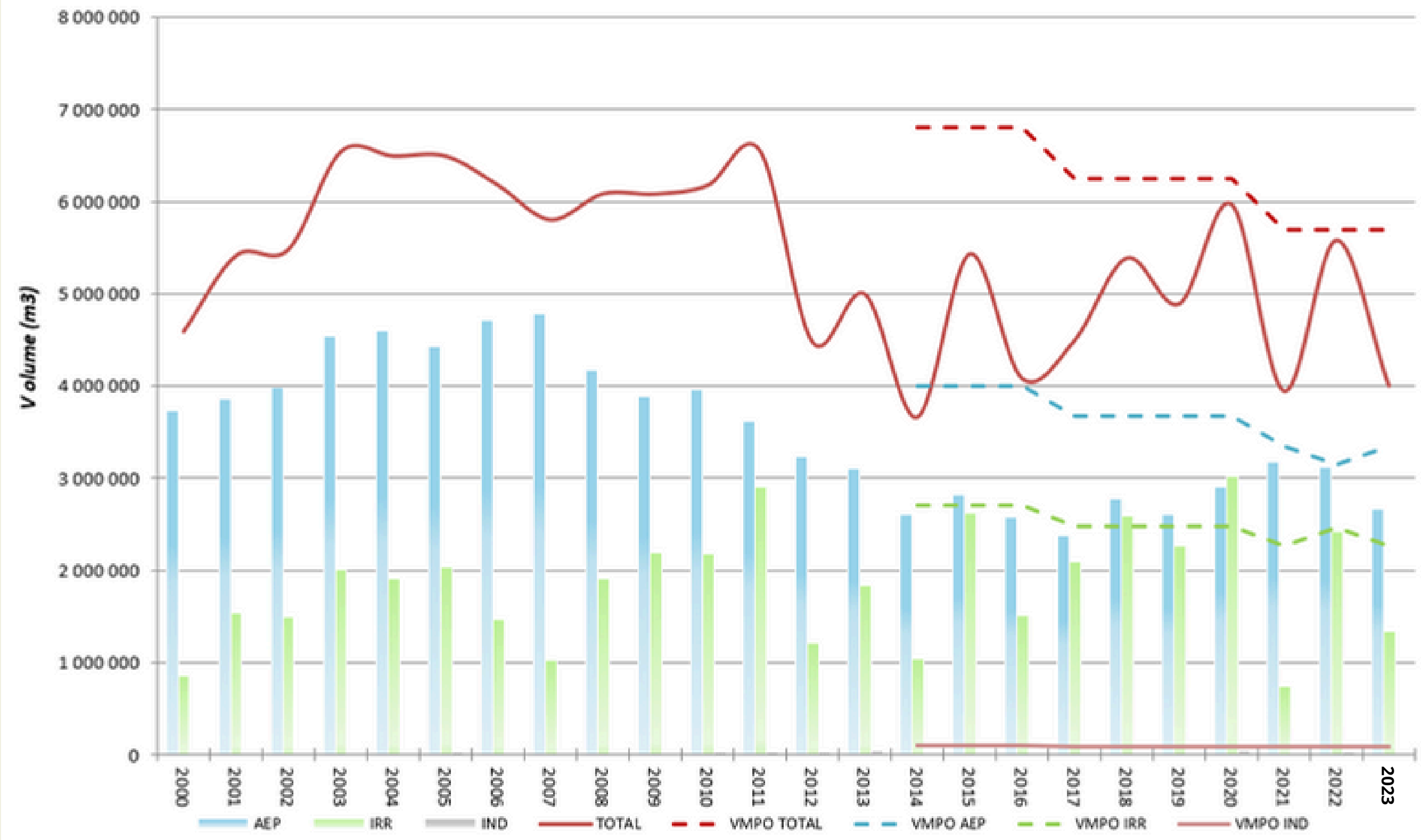
Arrêté préfectoral du 04 novembre
2009 modifié par l'AP du 25 mai 2018

Délimitation de la ZRE de la « nappe de la
Craie et ses exutoires dans le bassin de
l'Aronde »

Depuis 2019, nouvelle dynamique : Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

VMPO : contraintes collectives

ZRE de l'Aronde : évolution des volumes prélevés par usages entre 2000 et 2023



PTGE : opportunité pour le territoire



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE L'ARONDE :

PHASE 1 : état des lieux et diagnostic prospectif

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Procédure adaptée – conformément à la réglementation en vigueur

Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire retenu la phase 1 du PTGE de l'Aronde. L'étude aboutira à la définition d'un état des lieux / diagnostic partagé sur la base d'enjeux environnementaux, socio-économique et du changement climatique.

Personne publique :

Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président du SMOA

Contact :

DESCHAMPS Sébastien
Directeur
sebastien.deschamps@smoa.fr
03 44 09 65 00

Conditions de remise des offres :

30 septembre 2021 à 16h00
ZAC du Valaden n°18, route de Roye
60 280 CLAIROUX

Coprésidence du COPEL :



Partenaire financier :

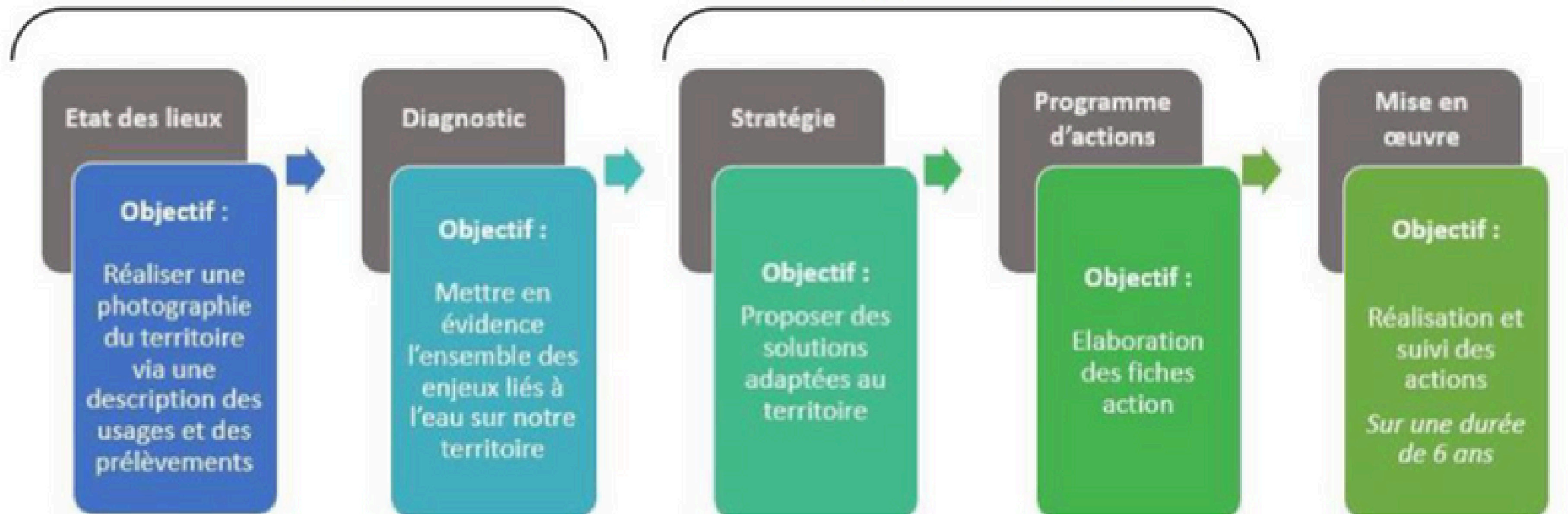


Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche de co-construction d'un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et les ressources disponibles en eau, dans un objectif d'adaptation au changement climatique et de respect de la bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques. Les acteurs de l'ensemble du territoire s'engagent dans des actions permettant l'atteinte d'un équilibre entre maintien des activités économiques et des services rendus par les écosystèmes, ainsi que la sécurisation des besoins en eau de la population. C'est donc une démarche globale qui implique tous les usagers dans le développement durable du territoire en préservant l'état quantitatif et qualitatif de la ressource.

PTGE : 2 phases distinctes

Phase 1 : 2022-2023

Phase 2 : 2023-2024

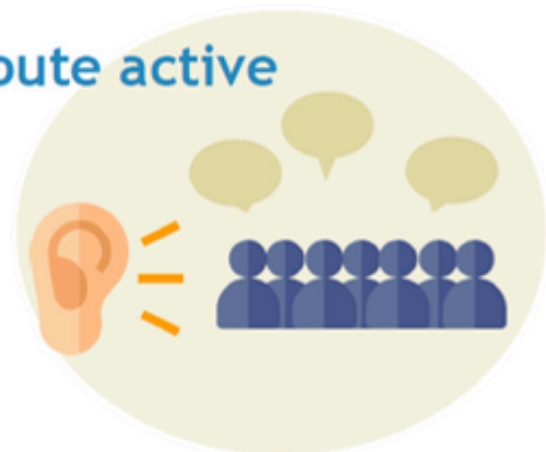


PTGE : combinaison d'approches



Phase 1 : audit patrimonial

L'audit patrimonial est une démarche **d'écoute active** des acteurs dans une situation **complexe**



66 personnes ont été auditées de façon confidentielle sur la problématique suivante :

*Conditions et moyens d'une gestion durable de l'eau sur le bassin versant de l'Aronde :
Comment construire un projet de territoire ambitieux compte tenu du contexte sur la ressource en eau ?*

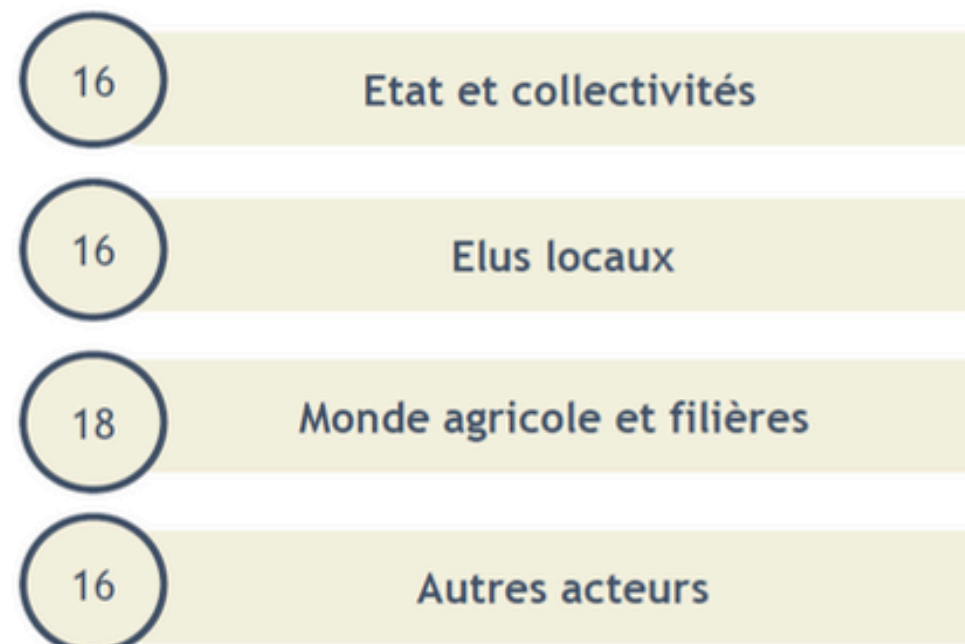


Chacun a été audité selon la même grille d'analyse stratégique IDPA :

- I** Identification de la problématique
- D** Diagnostic des actions engagées pour répondre à la problématique,
- P** Prospective
- A** Propositions d'Actions

66 personnes rencontrées au cours de 59 entretiens

Profil des personnes auditées



66

Personnes rencontrées
(7 entretiens en binôme)

+ 120 h
d'écoute

Max : 4h45

Phase 1 : 3 étapes

Phase 1 : Etat des lieux et perspectives

Phase 2 : Diagnostic et enjeux

Phase 3 : Projections et livrables

Approche de co-construction :
Définition des besoins et des ressources

Description des usages

Impact sur le milieu



Actualisation des données bibliographiques, des bases de données et les autres rapports d'études.

Objectif : bilan partagé par l'ensemble des parties prenantes (base commune)

usages	VMPO (m3)	besoins 2050 (m3)	évolution des besoins au regard du VMPO (m3)
AEP	3 352 941	3 944 883	591 942
IRR	2 263 235	5 976 171	3 712 936
IND	83 824	57 278	-26 546
TOTAL	5 700 000	9 978 332	4 278 332

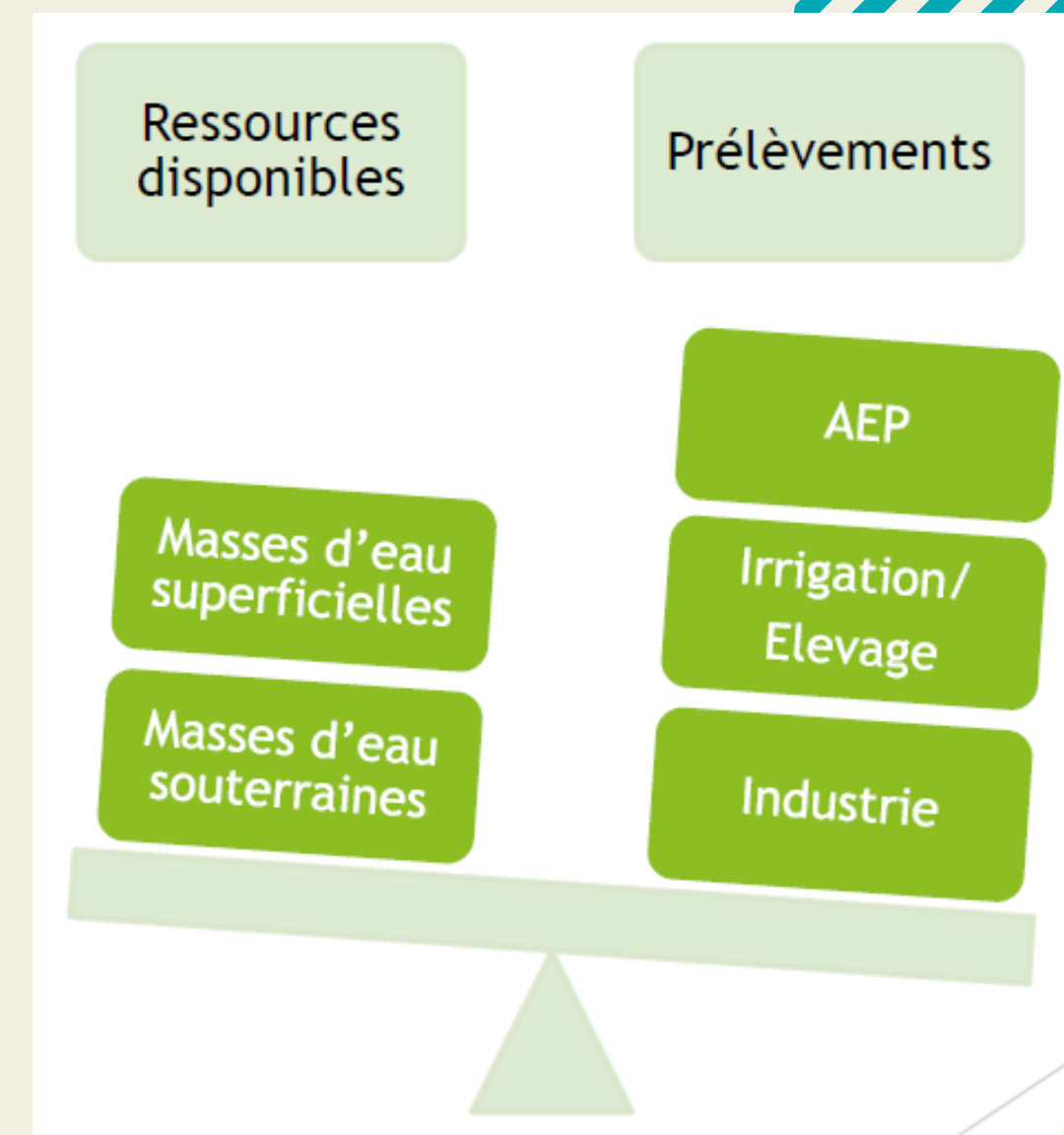
De fait, l'absence de projet de territoire global et durable, commun à l'ensemble des acteurs, empêche de penser le problème de l'eau plus largement que sa simple question hydrologique.

PTGE : prise de conscience ?

Phase 1 : Etat des lieux et perspectives

Phase 2 : Diagnostic et enjeux

Phase 3 : Projections et livrables



- Comment améliorer la recharge de la nappe ?
- Comment créer une synergie entre "excès" en hiver et "sécheresse" en été ?
- Comment favoriser l'efficacité des prélèvements ?
- Comment optimiser le rôle d'éponge des zones humides ?

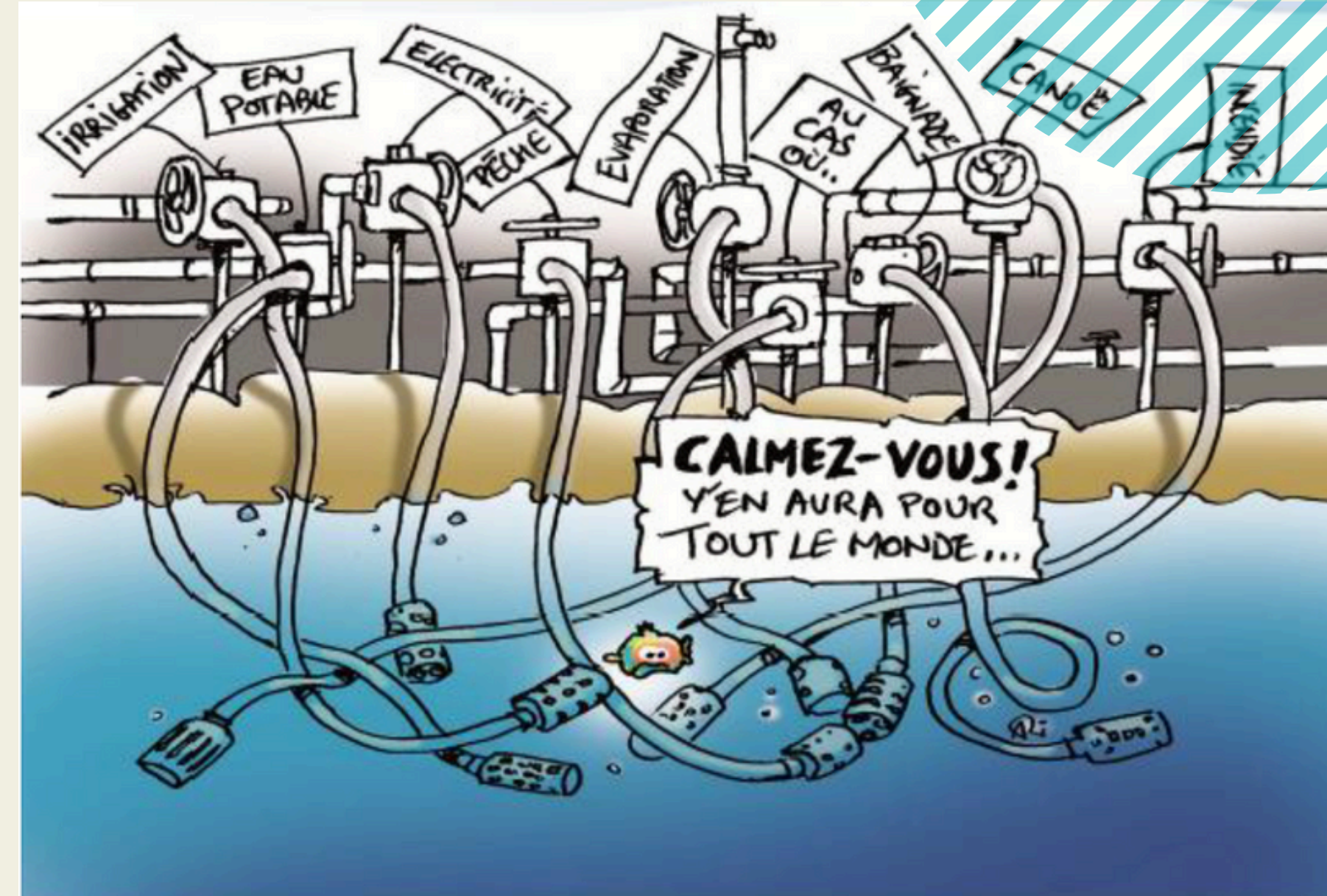
Une évidence qu'il faut faire autrement mais une difficulté à envisager un scénario positif global

PTGE : perspectives

Phase 1 : Etat des lieux et perspectives

Phase 2 : Diagnostic et enjeux

Phase 3 : Projections et livrables



Évaluer les volumes qui pourraient être substitués par des mesures de réduction d'usage (sobriété)
Anticiper le contenu du programme d'actions de la phase 2 du PTGE : fermeture et/ou déplacement de forage, recharge et pilotage de nappe, restauration de la fonctionnalité des ZH, restauration de la continuité latérale, nouvelle technique d'irrigation, approche agronomique, ...

En termes d'objectifs et de résultats à l'horizon 2050, les notions de **sobriété des usages**, voire de progrès, ainsi que celle de **résilience** sont largement reprises lors des échanges et les participants insistent sur la nécessité d'une vraie stratégie, qui passe par :

- Une vision ambitieuse pour 2050,
- Des objectifs, actions et projets **partagés, acceptables socialement et économiquement**,
- Des **objectifs atteignables et mesurables**, basés sur des hypothèses chiffrées,
- Des actions opérationnelles et réalisables, coconstruites, qui soit une réussite pour l'ensemble des acteurs,

Recommandations et points d'attention pour la suite

- Comprendre que ce qui se joue dans le bassin versant de l'Aronde nécessite d'**aller au-delà de ce territoire géographique**
- La « **bonne donnée** » n'est pas celle définie par un expert mais celle qui fait sens pour les acteurs
- Un projet de territoire durable ne peut être imposé par une partie de la société, c'est un **contrat global de société** qui doit être renégocié, permettant ainsi de prendre en charge l'eau et la qualité du territoire dans son ensemble.

Une des conditions de réussite du PTGE est que les acteurs arrivent à créer un environnement favorable à un projet commun:

- Une posture d'ouverture et une capacité à s'écouter.
- Retrouver de la transparence et de la confiance dans les relations.
- Un besoin de « sécurisation » de chacun pour pouvoir « sortir des tranchées ».

SMOAO 
Syndicat Mixte **Oise-Aronde**

www.smoa.fr

Syndicat Mixte Oise-Aronde – ZAC du Valadan n°1B – Route de Roye – 60280 Clairoux – 03 64 51 80 97 – accueil@smoa.fr